



CC de Crèvecœur le Grand Pays Picard A16 Haute Vallée de la Celle (Siren : 246000699)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Crèvecœur-le-Grand
Arrondissement	Beauvais
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/12/1993
Date d'effet	29/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Erick MULLOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2 avenue du Château
Numéro et libellé dans la voie	BP.27
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60360 CREVECOEUR LE GRAND
Téléphone	03 44 13 07 30
Fax	03 44 13 08 04
Courriel	ccc.crevecœur.le.gd@wanadoo.fr
Site internet	www.oise-picarde.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 446
Densité moyenne	54,92

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Auchy-la-Montagne (216000265)	543
60	Blancfossé (216000752)	135
60	Catheux (216001305)	117
60	Choqueuse-les-Bénards (216001529)	110
60	Conteville (216001602)	84
60	Cormeilles (216001628)	435
60	Crèvecœur-le-Grand (216001776)	3 635
60	Croissy-sur-Celle (216001826)	306
60	Doméliers (216001982)	238
60	Fontaine-Bonneleau (216002386)	271
60	Francastel (216002519)	465
60	Lachaussée-du-Bois-d'Ecu (216003335)	220
60	Le Crocq (216001818)	189
60	Le Gallet (216002642)	169
60	Le Saulchoy (216005991)	103
60	Luchy (216003699)	623
60	Maulers (216003863)	283
60	Muidorge (216004374)	134
60	Rotangy (216005439)	206
60	Viefvillers (216006643)	180

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Enquêtes publiques de choix de zonage ; SPANC : contrôles et entretien des systèmes d'assainissement non collectif (passation de conventions avec les usagers du services pour la prestation d'entretien); Assistance à la gestion des dossiers de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des ordures ménagères</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement, tri et valorisation des ordures ménagères</i>
- Autres actions environnementales

Contrat rural : Promotion, coordination et mise en oeuvre d'un projet commun de gestion des eaux contractualisé avec l'agence de l'eau Seine Normandie Elaboration d'un schéma directeur en eau potable (transfert SM Oise Picarde)

Sanitaires et social

- Action sociale

Centres de loisirs sans hébergement et le transport des enfants dans le cadre de cette activité ; Contrat enfance : relais assistante maternelle ; Contrat temps libre : animations à destination de la jeunesse par le biais du recrutement d'un éducateur jeunes ; Aide à domicile notamment par le versement d'une subvention à l'ADMR (aide à domicile en milieu rural)

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Etude, réalisation et gestion de la zone d'activités économiques implantée sur la commune de Le Crocq

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Développement de toute action tendant à favoriser une reprise de l'activité économique ; Elaboration avec les organismes socio-économiques d'une politique d'animation économique ; Développement de toutes les actions en faveur de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat ; Participation à des actions contribuant à l'insertion des jeunes notamment par l'adhésion à la mission locale et à la plate forme d'initiative locale (PFLI) ; Participation au fonctionnement de la maison de l'emploi et de la formation.

Développement et aménagement social et culturel

- Etablissements scolaires

Collège : Contribution légale aux investissements relatifs à la construction ou à la rénovation du collège ; Soutien à des actions pédagogiques et éducatives proposées par les collèges, notamment par le versement d'une subvention pour le transport des collégiens à la piscine ; Soutien aux associations du collège par le versement d'une subvention au foyer socio-éducatif. Actions en milieu scolaire élémentaire et préélémentaire : Aide au fonctionnement du réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficultés (RASED) par l'achat de fournitures et par la prise en charge des frais de télécommunications ; Aide au fonctionnement du service d'infirmière scolaire par l'achat de fournitures et l'entretien du matériel ; Fréquentation par les scolaires des équipements nautiques des communautés voisines : Prise en charge des frais de transport et location des bassins pour les enfants du cycle 2 (grande section de maternelle, CP, CE 1) et de cycle 3 pour 16 séances annuelles (année scolaire) d'apprentissage à la natation.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, suivi, modifications et révisions d'un schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien des voiries communales hors agglomération

Développement touristique

- Tourisme

Développement de toutes les actions en faveur du tourisme : versement de subventions aux particuliers ou de fonds de concours aux communes membres souhaitant réaliser des gîtes ruraux ; Aménagement et valorisation de la "Coulée Verte".

Logement et habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Projet de territoire ou tout autre dispositif de programmation, de développement et d'aménagement du territoire (Pays du Grand Beauvaisis, contrat territorial triennal avec le département de l'Oise).

- Gestion d'un centre de secours

contribution légale au service départemental d'incendie et de secours ; Aide au fonctionnement des centres de première intervention (prise en charge des frais relatifs aux manoeuvres, interventions, assurances des véhicules, produits à guêpes, fournitures de petits équipements, habillement des sapeurs pompiers).

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, l'élaboration, la mise en oeuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire, le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi que de l'administration électronique (e-services, etc...) en faveur tant de ses membres que des administrés.

- NTIC (Internet, câble...)

Création et gestion d'un système d'informations géographiques accessible à l'ensemble des communes ; Espace public numérisé : dispositif Picardie en Ligne

- Autres

Promotion du territoire : Toute action de promotion, de communication d'animation et d'information à caractère intercommunal et bénéfique à la population et aux entreprises de la communauté de communes notamment par le versement de subventions, de fonds de concours ou l'achat de manifestations telles que : Été musical, Fête de la forge à Auchy la Montagne, Courses cyclistes "la cantonade" et Ronde des sapins. Voirie : Étude et réalisation sous mandat d'actions menées pour la préparation au revêtement de la voirie qui lui seraient confiées par une ou plusieurs communes membres ; Entretien de la voirie communale (hors voies d'intérêt communautaire) concernant le gravillonnage et les grosses réparations en qualité de coordonnateur dans le cadre du groupement de commandes tel que défini à l'article 8 du code des marchés publics. Groupement de commandes (article 8 du code des marchés publics): La communauté de commune peut être coordonnateur dans le cadre du groupement de commandes tel que défini à l'article 8 du code des marchés publics. A ce titre, la communauté de communes est habilitée à réaliser sous mandat pour le compte de ses communes membres, en application de la loi MOP, et à procéder en vertu de l'article 8 du code des marchés publics relatif aux groupements de commandes en qualité de coordonnateur à l'organisation de l'ensemble des opérations de la consultation des entreprises à la signature, la notification et la gestion des marchés correspondants.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	Syndicat mixte de l'Oise Picarde (256005075)	SM fermé	28 144
60	Syndicat mixte Oise verte environnement (SYMOVE) (256004961)	SM fermé	260 756

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)